



Le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 13 septembre et 20 décembre 2016 créant la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 portant élection du Président et des Vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection des autres membres du Bureau communautaire,

Vu l'arrêté n°AG/22/133 du 18 novembre 2022 portant délégation de fonctions à Madame Sophie DUBY, membre du Bureau communautaire, pour « la transition numérique, l'innovation et l'emploi »

ARRETE

Article 1er : l'article 1 de l'arrêté AG/22/133 du 18 novembre 2022 portant délégation de fonctions à Madame Sophie DUBY est complété comme suit :

Entreront notamment dans le champ de sa délégation les dossiers et questions concernant :

- La mise en place et le suivi des dispositifs d'aides économiques relatifs à l'innovation.

La présente délégation s'applique sous réserve des domaines spécifiquement attribués à d'autres Vice-présidents et aux conseillers délégués.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° AG/22/133 susmentionné demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération, Madame la Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et à l'intéressée.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **09 OCT. 2025**
Et de la publication le : **09 OCT. 2025**
Le Président,

Fait à Béthune, le **08 OCT. 2025**

Le Président,



Olivier GACQUERRE



Olivier GACQUERRE